



L'Observatoire des salaires en crèche

Edition 2015



crèchemploi.fr



crècheemploi.fr

Cette année, Crècheemploi s'associe aux **Universités de la Petite Enfance**, un programme de conférences itinérant dans toute la France.

Les Universités s'adressent à tous les professionnels et étudiants souhaitant :

- Être au fait des derniers apports relatifs à la petite enfance, des avancées majeures sur le développement du jeune enfant, des progrès scientifiques et pédagogiques,
- Échanger sur la compréhension de l'enfant, les bonnes pratiques,
- Découvrir des initiatives internationales et remarquables.

Informations, programmes et inscriptions sur : www.rdvpetiteenfance.fr



LES UNIVERSITÉS DE LA PETITE ENFANCE

Rencontres interprofessionnelles pour grandir ensemble



DES COLLOQUES RÉSERVÉS
AUX PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

« EXPLORER
LES DÉCOUVERTES
SCIENTIFIQUES ET
PÉDAGOGIQUES
SUR LES 1500 PREMIERS
JOURS DE LA VIE »

- AVANCÉES MAJEURES
- DÉCOUVERTES ESSENTIELLES
- PÉDAGOGIES INNOVANTES
- ACTUALITÉS FONDAMENTALES



UN MODÈLE INÉDIT DE
FORMATION PROFESSIONNELLE
DELIVRÉ PAR DES PRATICIENS ET
SCIENTIFIQUES EXPERTS DE LA
PETITE ENFANCE, AU RYTHME DE
CONFÉRENCES ET D'ATELIERS
INTERACTIFS.

Une journée rythmée par

- Des apports théoriques
- Des applications pratiques
- Des sondages
- Questions SMS de la salle

Prochaines dates :

Marseille le 13/02/2015
Lyon le 02/03/2015
Paris le 13/03/2015
Paris le 09/10/2015
Lille le 27/11/2015



Des Idées Pour Grandir, n° de déclaration d'activité de formation : 11 92 20096 92

Inscriptions et informations sur :
www.rdvpetiteenfance.fr

Pourquoi un Observatoire des salaires ?

« Pourriez-vous nous éclairer sur les salaires moyens du secteur ? »

Face à cette question récurrente de nos partenaires et des professionnels de la petite enfance, Crèchemploi lance l'Observatoire des salaires en crèche.

La première édition de cette étude donne, sur la base d'un échantillon de salariés et de gestionnaires, des informations sur la composition et le montant des revenus des professionnels de crèche en France.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu présents pour nous communiquer les informations nécessaires !

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et questions en nous écrivant à contact@crechemploi.fr

Yannick Bossenmeyer
Fondatrice de Crèchemploi



A savoir

Sauf mention contraire, les salaires indiqués sont des salaires mensuels fixes, nets, en euros, pour un temps plein.

Plus de 300 salariés et près de 50 gestionnaires de crèche ont répondu à l'étude menée de novembre à décembre 2014.

L'Observatoire est une photographie de leur situation, sans prétendre à une représentation exacte et exhaustive du secteur.

Il est donc possible que vous soyez amenés à constater un écart entre votre situation et les données ci-après.

Pour le secteur privé, la majorité des salariés et gestionnaires ont répondu à l'ensemble de l'enquête.

Pour le secteur public, les gestionnaires ont répondu partiellement : ils n'ont pas souhaité communiquer le détail des salaires et primes. Nous disposons en revanche des déclarations des salariés du secteur public sur ces données.

Sommaire

PARTIE 1 : ANALYSE PAR METIER

Auxiliaire de puériculture	Page 8
Animateur	Page 16
Educateur de jeunes enfants	Page 20
Directeur d' EAJE	Page 25

PARTIE 2 : ANALYSE DES PRIMES ET AVANTAGES

Les primes	Page 29
Les avantages en nature	Page 39
Les conventions collectives	Page 45
Conclusion	Page 47

Partie 1 :

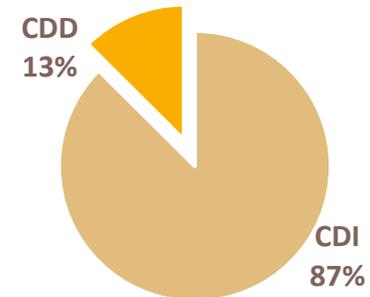
Analyse par métier



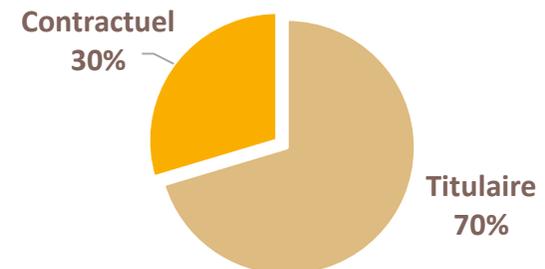
*Des AP majoritairement
en contrat longue durée*

Type de contrat de travail
(salariés répondants)

Dans le secteur privé
(entreprise et association)



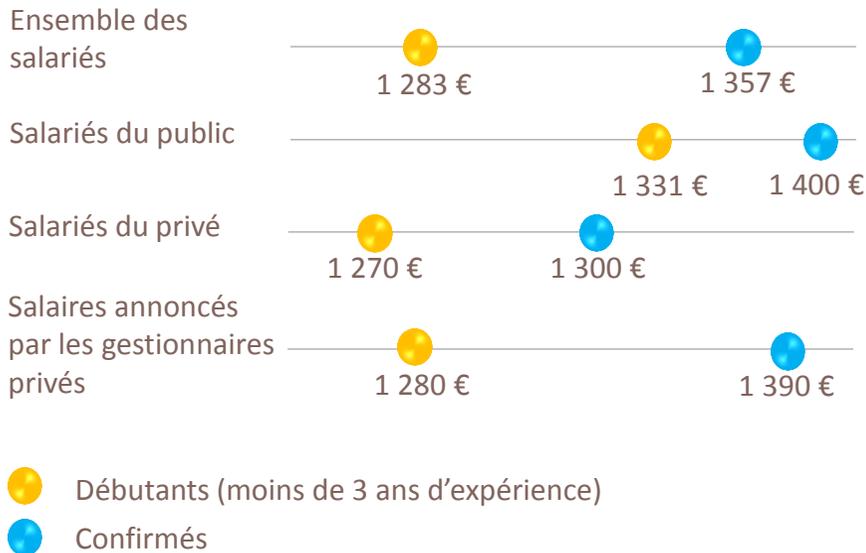
Dans le secteur public



Auxiliaire de puériculture (AP)

Les salaires des AP évoluent peu avec l'expérience

Revenus moyens annoncés en fonction de l'expérience
(salariés et gestionnaires répondants)



Avec un écart maximum constaté de 8% entre débutants et confirmés, le salaire des AP est peu impacté par leur nombre d'années d'expérience.

Sur la base de cet échantillon représentatif, le public s'impose comme le secteur qui rémunère le mieux les auxiliaires de puériculture débutants comme confirmés.



Auxiliaire de puériculture (AP)

Un salaire moyen plus élevé dans le public

Revenus annoncés en fonction du statut de l' EAJE
(salariés répondants)



- Salaire minimum
- Salaire moyen
- Salaire maximum

*Des salaires moyens supérieurs de 12%
en région parisienne*

Secteur public et privé – Comparatif des revenus annoncés
(salariés répondants)

Localisation de l'EAJE	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	1 260 €	1 506 €	1 693 €
Province	1 150 €	1 337 €	1 700 €

Secteur privé uniquement –
Comparatif des revenus annoncés par les salariés
et par les gestionnaires répondants

Localisation de l'EAJE	Déclarants	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	Salariés du secteur privé	1 260 €	1 417 €	1 600 €
	Gestionnaires privés	1 170 €	1 375 €	1 600 €
Province	Salariés du secteur privé	1 100 €	1 270 €	1 800 €
	Gestionnaires privés	1 170 €	1 290 €	1 560 €

C'est au sein des associations que les salaires sont les moins élevés, en toute logique au regard de leurs moyens financiers souvent limités.

En terme de situation géographique, on constate un écart pouvant atteindre 15% en faveur de la région parisienne (sur les salaires minimums déclarés par les salariés)



Auxiliaire de puériculture (AP)

Dans le secteur privé, les salaires évoluent en fonction de la taille de la structure

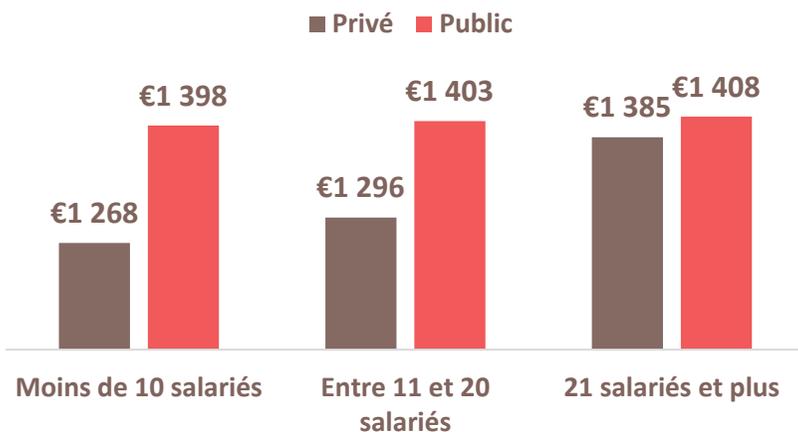
Revenus moyens annoncés en fonction du nombre de salariés de leur EAJE (salariés répondants)



Lire :

Un salarié, qui travaille dans un EAJE privé de moins de 10 salariés, reçoit en moyenne 1 268 € par mois.

Revenus moyens annoncés dans le secteur :



Les salaires varient également en fonction de l'envergure du gestionnaire

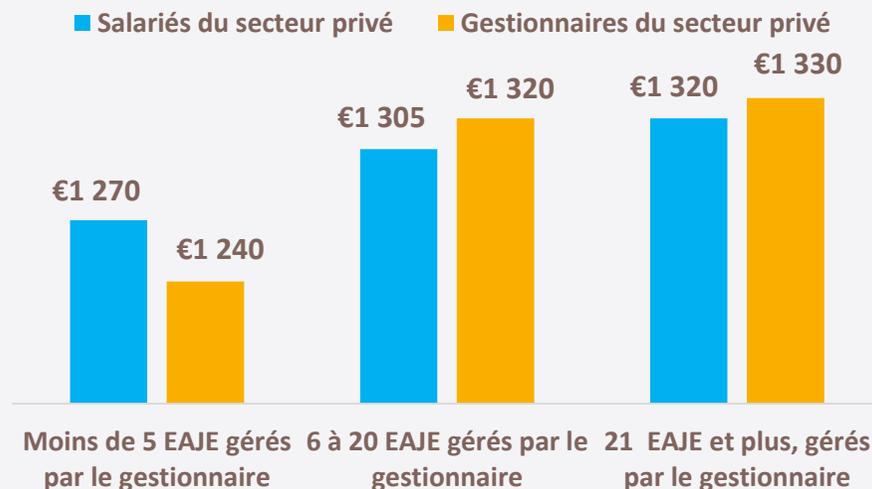
Revenus moyens annoncés en fonction de l'envergure du gestionnaire (salariés et gestionnaires répondants)



Lire :

Un salarié, qui travaille dans un EAJE privé dont le gestionnaire gère moins de 5 établissements, reçoit en moyenne 1 270 € par mois.

Revenus moyens annoncés par les :



La taille d'un établissement impacte le salaire d'une auxiliaire de puériculture essentiellement dans le secteur privé. Ainsi entre un établissement de moins de 10 salariés et un EAJE de plus de 21 salariés, le salaire peut varier de 10 %.

Dans le privé, l'envergure du gestionnaire compte. On constate en effet que les salaires augmentent avec le nombre d'EAJE détenues par le gestionnaire. Les principales raisons sont la nécessité d'être plus attractif pour assurer de nombreux recrutements, ainsi que la négociation d'accords d'entreprise.

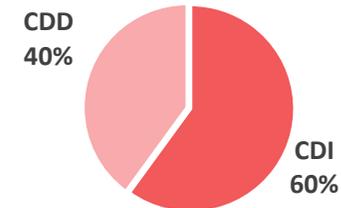
Animateur Petite Enfance (APE)

Des APE partagées entre CDI et CDD

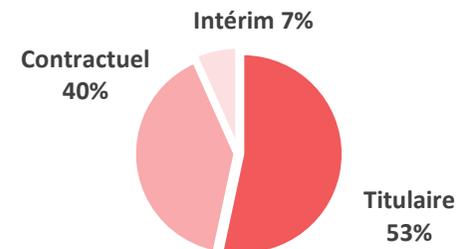


Répartition en fonction du type de contrat (salariés répondants)

Dans le secteur privé (entreprise et association)



Dans le secteur public



Les animateurs petite enfance sont les professionnels tels que définis par l'article R.2324-42 du Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010, au point 2. Appelés aussi auxiliaires petite enfance, berceuses... ils disposent majoritairement d'un diplôme tel que le CAP petite enfance ou le BEP sanitaire et social.



Animateur Petite Enfance (APE)

*D'après les gestionnaires,
l'expérience a peu d'impact sur le salaire*



- Débutants (moins de 3 ans d'expérience)
- Confirmés

*La rémunération varie peu selon
le statut de l'EAJE*

Revenus annoncés en fonction du statut de l' EAJE (salariés répondants)



Le salaire moyen d'une APE est de 1 225 €.
Les salaires varient peu entre la province et Paris, avec une hausse maximum de 4% en faveur de la capitale, sur la base des salaires moyens constatés.

Des salaires plus élevés en région parisienne

Secteur public et privé – Comparatif des revenus annoncés (salariés répondants)

Localisation de l'EAJE	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	1 100 €	1 250 €	1 500 €
Province	1 069 €	1 197 €	1 460 €

Secteur privé uniquement – Comparatif des revenus annoncés (salariés et gestionnaires répondants)

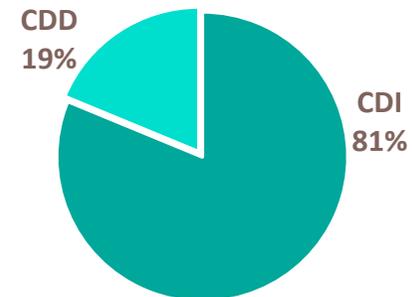
Localisation de l'EAJE	Déclarants	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	Salariés du secteur privé	1 100 €	1 217 €	1 500 €
	Gestionnaires privés	1 120 €	1 280 €	1 430 €
Province	Salariés du secteur privé	1 100 €	1 191 €	1 440 €
	Gestionnaires privés	1 118 €	1 270 €	1 415 €

Educateur de jeunes enfants (EJE)

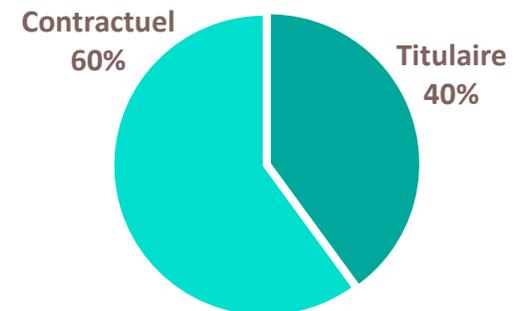
*Des contrats plus stables
dans le privé*

Répartition en fonction de la typologie de contrat
(salariés répondants)

Dans le secteur privé
(entreprise et association)



Dans le secteur public

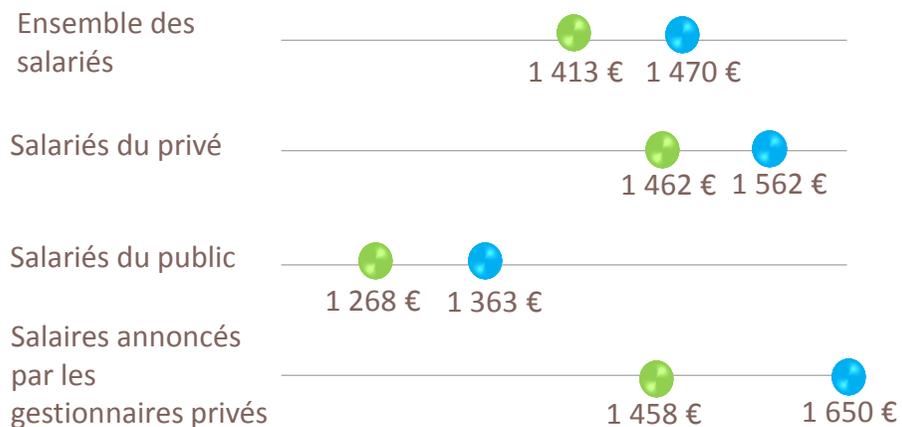


Educateur de jeunes enfants (EJE)

Pour les EJE, le salaire dépend moins de l'expérience que du secteur d'activité (public vs privé)

Des salaires moyens plus élevés dans le secteur privé

Revenus annoncés en fonction de l'expérience (salariés et gestionnaires répondants)



- Débutants (moins de 3 ans d'expérience)
- Confirmés

Revenus annoncés en fonction du statut de l'EAJE (salariés répondants)



Si le salaire maximum relevé lors de l'étude est de 2 000 € dans le privé, les salaires les plus élevés atteignent en général plutôt 1 700 €.

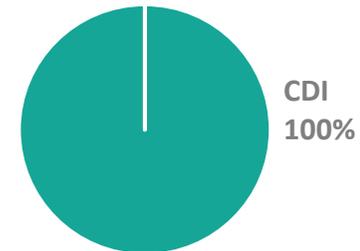
Ce cas spécifique de salaire supérieur à la moyenne constatée est notamment dû à une expérience de plus de 30 ans du répondant.



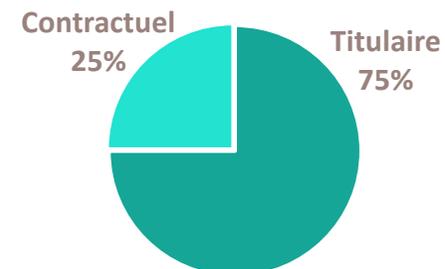
Directeur de crèche, des postes très majoritairement stables

Répartition des en fonction du type de contrat
(salariés répondants)

Dans le secteur privé
(entreprise et association)



Dans le secteur public



Directeur d' EAJE

Pour un poste de directeur, les infirmiers puériculteurs peuvent être rémunérés jusqu'à 20% de plus qu'un EJE

Moyenne des revenus annoncés en fonction de l'expérience (salariés répondants)

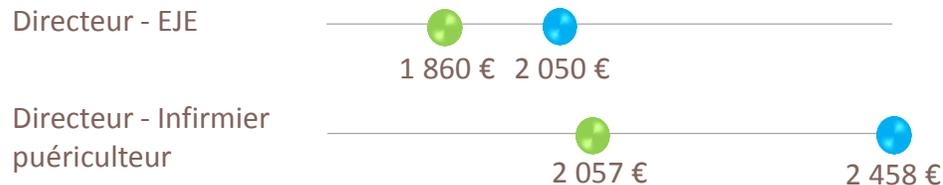


Moyenne des revenus annoncés (salariés répondants)



Directeur - EJE	2 169 €
Directeur – Infirmier puériculteur	2 200 €
Directeur - EJE	1 900 €
Directeur – Infirmier puériculteur	2 078 €

Moyenne des revenus annoncés par les gestionnaires répondants en fonction de l'expérience du salarié



- Débutants (moins de 3 ans d'expérience)
- Confirmés



C'est au sein des déclarations des gestionnaires que l'on constate le plus grand écart entre les EJE et les infirmiers puériculteurs (20% d'écart sur les salaires confirmés en faveur des puériculteurs).

La différence se justifie notamment par deux éléments :

- Les directeurs – infirmiers puériculteurs travaillent majoritairement dans des structures d'accueil de plus de 40 places
- Les gestionnaires de crèches sont en concurrence avec un secteur hospitalier rémunérateur pour les directeurs – infirmiers puériculteurs



Partie 2 :

Analyse des primes et avantages



Primes

Les primes concernent encore une minorité de professionnels

Prime individuelle



Un tiers des professionnels de crèche répondant touche une prime individuelle.



Un quart des gestionnaires répondant attribue une prime individuelle à leurs salariés.

Prime d'intéressement / participation



Un professionnel de crèche répondant sur cinq qui travaille pour un gestionnaire privé-entreprise touche une prime d'intéressement et/ou de participation.



Un gestionnaire privé – entreprise répondant sur cinq attribue une prime d'intéressement et/ou de participation.

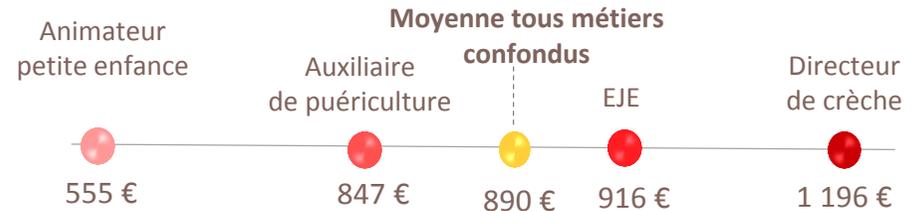
Les primes de participation et d'intéressement sont versées uniquement en entreprise. Ce sont deux dispositifs d'épargne d'entreprise permettant d'assurer aux salariés des compléments de rémunération.

La participation « redistribue » une partie du bénéfice net réalisé.

L'intéressement « récompense » et incite à la performance collective afin de motiver les salariés autour des objectifs de l'entreprise. Il n'est pas forcément lié au bénéfice financier de l'entreprise.

Une prime moyenne annuelle de 890€

Par métier (salariés répondants percevant une prime)



Par type de structure (salariés répondants percevant une prime)



Par zone géographique (salariés répondants percevant une prime)

Paris

950 €

Province

860 €

Au-delà du fait que le montant des primes augmente avec le niveau de qualification et de responsabilités, on constate sur notre échantillon que les primes du secteur du public sont deux fois plus élevées que dans le secteur privé.



Par zone géographique, on remarque un différentiel de 10,5 % entre Paris et Province.

Primes & critères d'attribution

Quels sont les principaux critères d'attribution ?

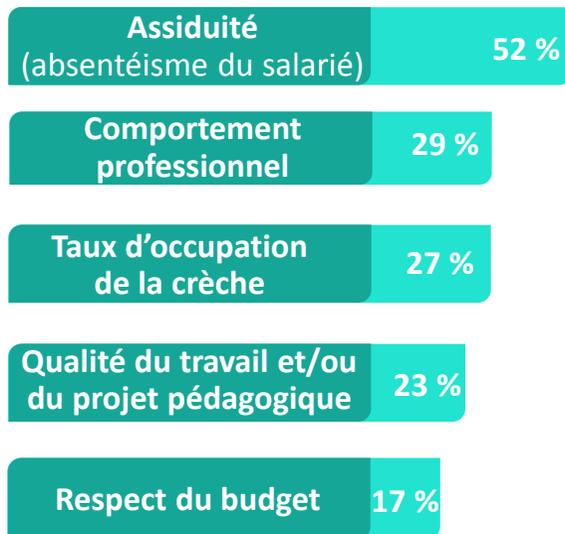
Pour les salariés répondants



Lire :

Parmi les salariés qui touchent une prime, 52 % sont évalués sur leur assiduité.

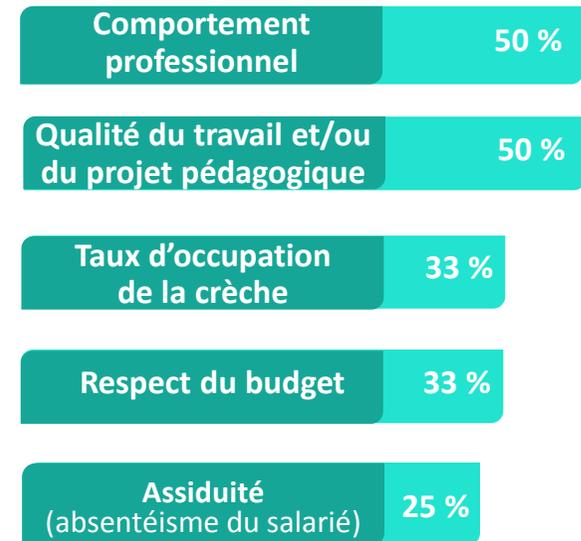
Plusieurs critères sont possibles pour un même salarié.



Pour les gestionnaires répondants



Lire : Parmi les gestionnaires qui distribuent une prime, 50 % prennent en compte le comportement professionnel du salarié. Plusieurs critères sont possibles pour une même prime.



Le comportement professionnel regroupe les critères suivants : respect de l'enfant, ponctualité, relationnel et discrétion.

Les salariés ont cité ponctuellement d'autres critères, comme :

- la satisfaction des familles,
- le taux d'absentéisme de l'équipe,
- la créativité.

Les gestionnaires ont aussi mentionné les critères suivants :

- la créativité,
- les capacités managériales du salarié.

Le TOP 3 des critères d'attribution des primes (salariés répondants)



Dans le privé : entreprise de crèche



Dans le privé : association gestionnaire



Dans le public



Primes : où travailler pour en bénéficier ?

Des primes plus répandues en région parisienne

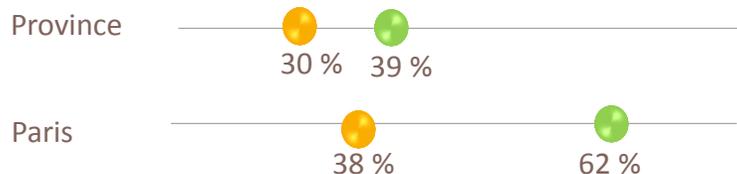
Répartition des primes par zone géographique
(salariés répondants)

Lire : En Province, 30% des salariés perçoivent une prime individuelle.

En Province, 39% des salariés dans le secteur privé (entreprise) perçoivent une prime d'intéressement et/ou de participation.



35



● Prime individuelle, secteurs privé et public

● Prime d'intéressement et / ou de participation, Secteur privé - entreprise

Pour mémoire, les primes de participation et d'intéressement sont versées uniquement en entreprise.

Prime individuelle par type de structure

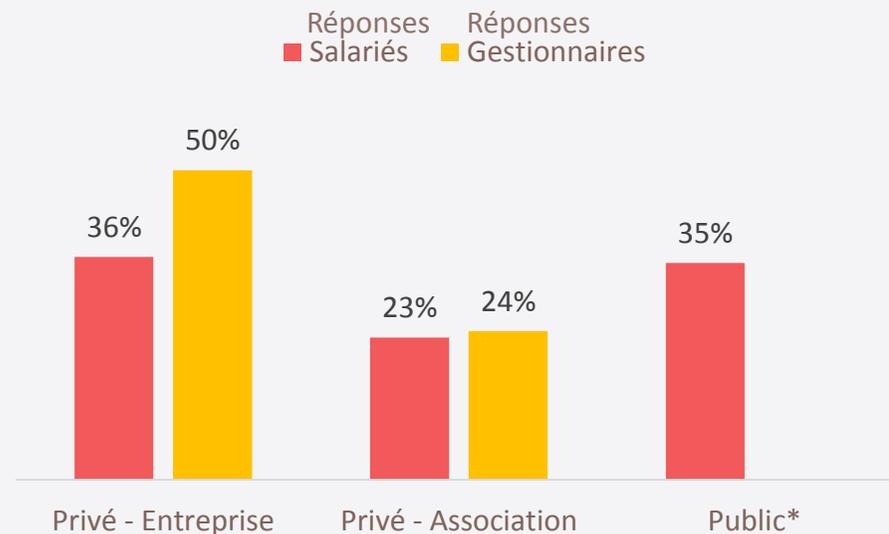
Répartition des primes par type de structure

Lire : Parmi les salariés répondants qui travaillent en entreprise, 36% touchent une prime individuelle.

Parmi les gestionnaires privés – Entreprise répondants, 50% distribuent une prime individuelle.



36



*Les gestionnaires publics n'ont pas souhaité se prononcer.

Primes : où travailler pour en bénéficier ?

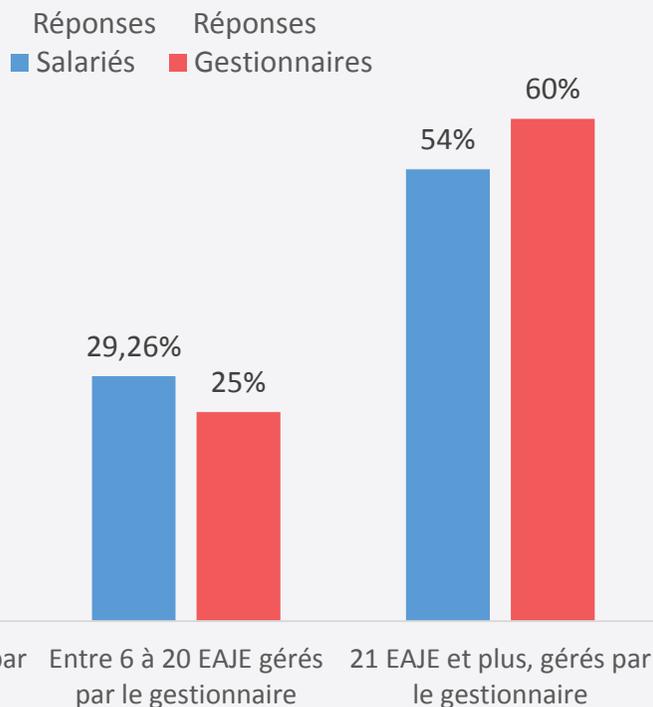
*Les gestionnaires regroupant plus de 20 EAJE attribuent davantage de primes
A l'inverse, le nombre de salariés de l'EAJE impacte peu*

En fonction du nombre d'EAJE du gestionnaire



Lire : Parmi les salariés répondants qui travaillent pour un gestionnaire qui gère 1 à 5 crèches, 26% touchent une prime individuelle.

Parmi les gestionnaires privés gérant moins de 5 établissements, 24 % déclarent attribuer une prime.



En fonction du nombre de salariés de l'EAJE



Lire : 25% des salariés répondants qui travaillent dans une structure de moins de 10 salariés touchent une prime.



Les avantages en nature

Une majorité de professionnels bénéficient d'avantages en nature



3 salariés sur 4 bénéficient d'avantage(s) en nature.



3 gestionnaires sur 5 accordent un ou plusieurs avantage(s) en nature.



Perception d'avantages en nature par type de métier (salariés répondants)



Lire : 80 % des auxiliaires de puériculture bénéficient d'avantages en nature.

Auxiliaire de puériculture

80 %

Directeur de crèche – Infirmier puériculteur

78 %

Educateur de jeunes enfants

73 %

Directeur de crèche – EJE

70 %

Animatrice Petite Enfance

56 %

Les avantages en nature

Le TOP 3 au niveau national

Pour les salariés et les gestionnaires répondants



D'autres avantages en nature ont également été cités par les salariés et les gestionnaires : chèques vacances, cartes cadeau et bons d'achat, prise en charge des repas, comité d'entreprise, logement de fonction et prévoyance.



Il n'y a pas de différence notable entre Paris et la province. Les jours enfant malade sont l'avantage en nature le plus plébiscité. Ils concernent trois quarts des salariés bénéficiaires d'avantages.



Lire : 73% des salariés répondants déclarent percevoir des jours enfants malade
75% des gestionnaires répondants déclarent attribuer des jours enfants malade

Avantages	Salariés	Gestionnaires
Jours enfant malade	73%	75%
Complémentaire santé	32%	57%
Tickets restaurant	29%	21%

Dans quelle structure travailler pour en bénéficier ?



Lire : Parmi l'ensemble des salariés ayant participé à l'enquête et qui travaillent dans une association, 78% ont déclaré bénéficier d'avantages en nature.

Déclarants	Privé – Association	Privé - Entreprise	Public
Salariés	78 %	64 %	80 %
Gestionnaires	76 %	50 %	42 %

42

Un léger avantage pour Paris



Lire : Parmi l'ensemble des salariés ayant participé à l'enquête et qui travaillent dans une association sur Paris, 89% ont déclaré bénéficier d'avantages en nature.

Déclarants	Zone géographique	Privé – Association	Privé - Entreprise	Public
Salariés	Paris	89 %	76 %	77 %
	Province	77 %	58 %	81 %
Gestionnaires	Paris	81 %	33 %	50 %
	Province	60 %	55 %	38 %

Les avantages en nature

Focus : Jours enfant malade (JEM)

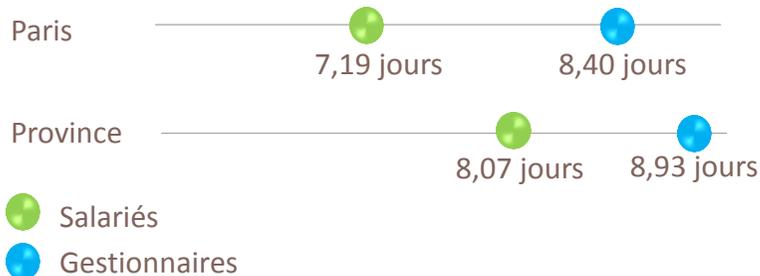


La moitié des professionnels de crèche de notre échantillon déclarent bénéficier de JEM.

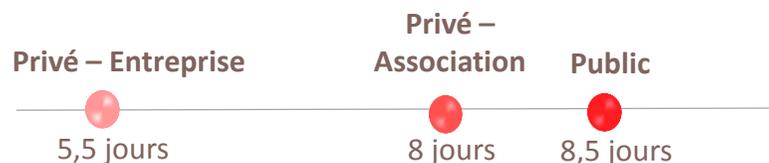


La moitié des gestionnaires de notre échantillon déclarent proposer des JEM.

Moyenne des JEM annoncés par les salariés et gestionnaires répondants



Moyenne des JEM annoncés par les salariés répondants en fonction du statut de l'EAJE



Convention collective



La convention collective est un ensemble de textes qui traitent des droits du travail applicables dans un secteur d'activité ou au sein d'une entreprise. Elle fait l'objet d'un accord entre les gestionnaires et les syndicats.

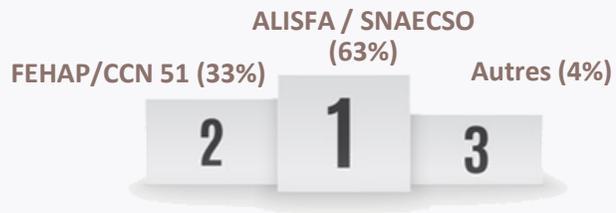
La convention définit par exemple les conditions d'application des contrats de travail, la durée des congés, le montant des rémunérations ...

ALISFA / SNAECSO, la convention la plus appliquée

45



Lire : Parmi les gestionnaires de notre échantillon rattachés à une convention collective, la majorité est affiliée au régime des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA, ex SNAECSO).



Il n'existe pas de convention collective spécifique aux EAJE. Dans la catégorie « autres », on trouve notamment des accords/conventions d'entreprise (propres à leur employeur).



Les conventions collectives sont plus répandues dans les associations que dans les entreprises



Lire : Parmi l'ensemble des associations ayant répondu à notre enquête, 76% applique une convention collective.

Privé - Association 76 %

Privé - Entreprise 21 %

46

Le SNAECSO : Le Syndicat Employeur des acteurs du lien social et familial représente les intérêts des employeurs dans le milieu du social et socioculturel. Il est un des principaux syndicats employeurs du secteur associatif. La convention collective nationale associée (ALISFA, ex-SNAECSO) a été, quant aux crèches, étendue au secteur associatif.

La CCN 51 est la Convention Collective Nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951. Elle a notamment été créée par la FEHAP qui réunit près de 5 600 gestionnaires et établissements privés non lucratifs dans le social, médico-social et sanitaire.

En conclusion, un secteur aux perspectives positives pour les salariés

Le secteur des EAJE fait face à la fois à une pénurie de personnel et à de profondes mutations; ceci se reflète dans la structure des rémunérations.

Primes, avantages sociaux, CDI : 3 armes pour lutter contre la pénurie de personnel

Le besoin croissant d'accueil des enfants, ainsi que le développement des gestionnaires qui en découle, se heurtent à la stabilité des promotions des Diplômés d'Etat. En conséquence, les pratiques d'attractivité et de fidélisation constituent un enjeu fondamental.

La stabilité de l'emploi représente un pré-requis essentiel : sur les fonctions les plus pénuriques (directeur de crèche, auxiliaire de puériculture, EJE) la proportion de CDI est supérieure à la moyenne nationale française (76 %). Ainsi, 100% des directeurs de crèche de notre échantillon évoluant dans le secteur privé bénéficient d'un CDI.

Les primes individuelles constituent également une variable importante. Le secteur public, pour compenser une moindre souplesse des rémunérations, attribue des primes en moyenne deux fois supérieures à celles du privé, notamment en région Ile-de-France.

Enfin, 57 à 80% des professionnels de crèche (en fonction du métier) bénéficient d'avantages sociaux. Les jours enfant malade donnent notamment un avantage aux associations et au secteur public (respectivement 8 et 8,5 jours par salarié par an en moyenne) sur les gestionnaires entreprises (5,5 jours).

Les mutations du secteur vont certainement faire évoluer les structures de rémunération

Depuis une dizaine d'année, la montée en puissance des gestionnaires privés sous statut d'entreprises apporte avec elles de nouvelles pratiques, notamment dans les groupes administrant plus de 20 EAJE :

- Elargissement des primes individuelles à davantage de fonctions et d'établissements. Les associations devront probablement faire évoluer leurs pratiques en la matière pour rester attractives face aux gestionnaires entreprises et publics : 24% des salariés des associations bénéficient d'une rémunération variable contre 35% des salariés du public et 50% des salariés des entreprises.
- Augmentation probable du montant de ces primes face à la pénurie : à ce jour, elles représentent généralement sur l'année au maximum un demi-mois de salaire.
- Développement de l'appréciation individuelle de la performance, avec par exemple l'apparition en sus du qualitatif d'objectifs quantitatifs tels que le taux d'occupation de la crèche dans les évaluations des salariés.
- Mise en œuvre de primes d'intéressement et de participation dans près de 2/3 des acteurs privés –entreprises.

Pour conclure, certaines données permettent une mise en perspective intéressante : pour un directeur de crèche infirmier puériculteur expérimenté, les gestionnaires annoncent être prêts à verser une rémunération nette de près de 300 euros de plus que le salaire moyen annoncé par les professionnels interrogés... Les salariés des EAJE, notamment les diplômés d'état, ont donc probablement des cartes à jouer pour faire encore progresser leur rémunération globale.

Crèchemploi est le premier service d'emploi dédié
aux professionnels de crèche.

- Diffusion d'offres d'emploi
 - Service gratuit
 - 30 000 visiteurs mensuels

- Passerelle : le recrutement assisté
 - Identification de candidats
 - Recrutement affinitaire sur la personnalité et les aspirations, au-delà du simple CV
 - Pré-sélection de candidats, du CV au pré-entretien



Crédits photos : Fotolia



crèchemploi.fr

Pour suivre
toute l'actualité
du secteur,
rendez-vous sur
[Facebook !](#)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



Crèchemploi
4 rue de la République - 69001 Lyon
04 72 13 44 60 - contact@crechemploi.fr
www.crechemploi.fr